

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2020

### SOMMAIRE

#### RELEVÉ DES DÉCISIONS

##### Administration générale

1. Election du Président
2. Nombre de Vice-Présidents
3. Election des Vice-Présidents
4. Nombre de membres du bureau
5. Election du bureau
6. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
7. Vote à main levée
8. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) du Pôle multifilières de valorisation Vernéa
9. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long à Clermont-Ferrand
10. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Poyet à Ambert
11. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil à Saint-Diéry
12. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Balusseaux à Saint Sauves d'Auvergne
13. Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miliazeix à Miremont
14. Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
15. Constitution de Commission de Contrôle Financier (CCF)
16. Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).
17. Désignation des délégués à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Auvergne Rhône-Alpes
18. Désignation du représentant auprès d'AMORCE
19. Désignation du représentant auprès d'ATMO Auvergne Rhône Alpes (AURA)
20. Désignation du représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
21. Désignation du représentant auprès de l'association PLATE-FORME 21
22. Désignation du représentant auprès de l'association MACEO
23. Désignation du représentant auprès du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CENA)
24. Désignation du représentant auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
25. Délégation du Président : Marchés en Procédure Adaptée (MAPA)
26. Délégation du Président : recours à une ligne de trésorerie
27. Délégation du Président : représentation en justice

## Finances

28. Délégation du Président : les emprunts
29. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

## Prévention

30. Création d'un contrat de projet pour le 1<sup>er</sup> novembre 2020
31. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : Thiers
32. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : communauté de communes Plaine Limagne
33. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : La Bourboule et La Tour d'Auvergne

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Le 29 septembre 2020, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Secrétaire de séance : Diego LANDIVAR

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 32

Pouvoirs : 1

Votants : 33

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, TRICHARD Dorothée,

Messieurs BATTUT Laurent, BAYOL Jean-Pierre, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CHEVARIN François, CINEUX Cyril, CLAMADIEU Yves, CLEMENT Jean-Marie, DAURAT Jean-Claude, DEROSSIS David, FOURET Raymond, GARNIER Alain, GUITTON Florent, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Monsieur CHAMBON Olivier (à M. BATTUT Laurent).

Excusés : Madame DAVID Marie.

Messieurs AUSLENDER Jérôme, RENIÉ Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

### Administration générale

#### 1. Election du Président

Monsieur Laurent BATTUT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du VALTOM et est immédiatement installé.

#### 2. Nombre de Vice-Présidents

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer à cinq le nombre de Vice-présidents du VALTOM.

#### 3. Election des Vice-Présidents

Madame Claire LEMPEREUR, Messieurs Laurent BRUNMUROL, Lionel CHAUVIN, Pierre RAVEL et Marc MENAGER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé.e.s Vice-président.e.s et sont immédiatement installé.e.s.

4. Nombre de membres du Bureau

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de membres du Bureau du VALTOM à quatre membres supplémentaires en plus du Président et des 5 Vice-Présidents, soit dix au total.

5. Election du bureau

Messieurs Roger Jean MEALLET, Olivier CHAMBON, Yves CLAMADIEU, et Nicolas BONNET sont élus membres du Bureau du VALTOM en plus du Président et des 5 Vice-président.e.s élu.e.s et sont immédiatement installés.

6. Constitution de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- élire, en qualité de membres titulaires : Monsieur CHABRILLAT Rémi, Monsieur CLAMADIEU Yves, Madame LEMPEREUR Claire, Monsieur MAILLARD Guy, Monsieur RAVEL Pierre.
- élire, en qualité de membres suppléant : Monsieur CHAMBON Olivier, Madame GAIDIER Michelle, Monsieur LAGRU Alain, Monsieur MEALLET Roger Jean, Monsieur MENAGER Marc.

7. Vote à main levée

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les délégués et représentants du VALTOM siégeant dans les diverses commissions, comités et organismes de partenariat où le VALTOM est représenté.

8. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) du Pôle multifilières de valorisation Vernéa

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
BATTUT Laurent
- Membre suppléant :  
BRUNMUROL Laurent

9. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long à Clermont-Ferrand

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
BATTUT Laurent
- Membre suppléant :  
BRUNMUROL Laurent

10. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Poyet à Ambert

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
MENAGER Marc
- Membre suppléant :  
DAURAT Jean-Claude

11. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil à Saint-Diéry

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
CHASSARD Frédéric
- Membre suppléant :  
MENAGER Marc

12. Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Balusseaux à Saint Sauves d'Auvergne

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
CHAUCOT Gérard
- Membre suppléant  
MENAGER Marc

13. Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Milliazeix à Miremont

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner en tant que :

- Membre titulaire :  
BATTUT Laurent
- Membre suppléant  
GAIDIER Michelle

14. Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- d'élire les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent BRUNMUROL	Nicolas BONNET
Frédéric CHASSARD	Dominique BRIAT
Lionel CHAUVIN	Olivier CHAMBON
Yves CLAMADIEU	Catherine FROMAGE
Marc MENAGER	Alain LAGRU
Pierre RAVEL	Claire LEMPEREUR

- de reconduire les 4 représentants associatifs au sein de la CCSPL, que sont Roger ANGLARET de Puy-de-Dôme Environnement, René BOYER de France Nature Environnement (FNE 63), Jean Michel MICHALOT de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) et Gérard QUENOT de UFC Que choisir.

15. Constitution de Commission de Contrôle Financier (CCF)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- d'élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent BRUNMUROL	Nicolas BONNET
Frédéric CHASSARD	Dominique BRIAT
Yves CLAMADIEU	Olivier CHAMBON
Alain LAGRU	Lionel CHAUVIN
Marc MENAGER	Catherine FROMAGE
Pierre RAVEL	Claire LEMPEREUR

- de reconduire le représentant associatif : Gérard QUENOT (UFC Que Choisir)

16. Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, les conditions des listes de la CDSP :

- Les listes seront remises au comité syndical à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard, à l'ouverture du prochain comité syndical prévu pour le jeudi 29 octobre 2020 à 14h30 dans les locaux du VALTOM, dont la désignation des membres de la CDSP est à l'ordre du jour,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

17. Désignation des délégués à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Auvergne Rhône-Alpes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur BATTUT Laurent, comme titulaire et Monsieur Roger Jean MEALLET comme suppléant, au sein du collège des élus de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PRPGD Auvergne Rhône-Alpes.

18. Désignation du représentant auprès d'AMORCE

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Laurent BATTUT en tant que membre titulaire auprès d'AMORCE ainsi que Monsieur Guy MAILLARD en tant que membre suppléant.

19. Désignation du représentant auprès d'ATMO Auvergne Rhône Alpes (AURA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Laurent BATTUT en tant que membre titulaire auprès d'ATMO Auvergne Rhône Alpes ainsi que Madame Florence LHERMET en tant que membre suppléante.

20. Désignation du représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Claire LEMPEREUR représentante du VALTOM auprès du CNAS.

21. Désignation du représentant auprès de l'association PLATE-FORME 21

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Cécile BIRARD, représentante titulaire du VALTOM, ainsi que Monsieur Alain LENAUD représentant suppléant, auprès de l'association PLATE-FORME 21.

22. Désignation du représentant auprès de l'association MACÉO

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Laurent BATTUT, représentant titulaire du VALTOM, ainsi que Monsieur Pierre RAVEL représentant suppléant auprès de l'association MACÉO.

23. Désignation du représentant auprès du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CENA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Marie DAVID représentante titulaire du VALTOM ainsi que Monsieur Bernard BOULEAU représentant suppléant auprès du CENA.

24. Désignation du représentant auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Michelle GAIDIER, représentante titulaire, ainsi que Monsieur Alain LAGRU représentant suppléant du VALTOM auprès du CPIE.

25. Délégation du Président : Marchés en Procédure Adaptée (MAPA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée pour la durée du présent mandat, à hauteur :

- du seuil réglementaire applicable pour les marchés de fournitures et de services,
- du seuil de 500 000 € HT pour les marchés de travaux.

26. Délégation du Président : recours à une ligne de trésorerie

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie auprès des établissements bancaires de son choix, dans une limite de 1 000 000 €, et ce pour la durée de la mandature.

27. Délégation du Président : représentation en justice

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à intenter au nom du VALTOM, toute action en justice, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.

- d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à représenter en défense les intérêts du VALTOM, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce, pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.
- que les dépenses inhérentes aux frais d'honoraires, d'actes, et de contentieux soient imputées à l'article 6227 de la section de fonctionnement du budget du VALTOM.

### Finances

#### 28. Délégation du Président : les emprunts

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à l'emprunt auprès des établissements bancaires de son choix pour la durée de la mandature.

#### 29. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- d'appliquer les indemnités de fonction suivantes, selon le nombre de Vice-Présidents retenus :

Valeur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Valeur de l'indice brut 1027 : 46 672,81 € brut annuel, décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017					
POPULATION TOTALE (habitants)	Président du VALTOM			Vice-Présidents du VALTOM		
	Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (dernier changement)		Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (dernier changement)	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
+ 200 000	37,41 %	17 460,30	1 455,02	18,70 %	8 727,82	727,32

- de procéder au versement des indemnités susvisées à compter de la date de l'élection.

### Prévention

#### 30. Création d'un contrat de projet pour le 1<sup>er</sup> novembre 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- de créer un contrat de projet, d'une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour coordonner et évaluer le dispositif STGDO du VALTOM,
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM.

#### 31. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : Thiers

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- de solliciter le GAL du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 16 000 €,
- d'ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes.

#### 32. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : communauté de communes Plaine Limagne

Le comité syndical décide, à l'unanimité, :

- de solliciter le GAL Vichy Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 39 745,06 € HT,
- d'ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes,
- de signer tout document à cet effet.

*33. Demande de subventions LEADER pour le programme OrganiCité® 3 : La Bourboule et La Tour d'Auvergne*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité,*

- de solliciter le GAL Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 40 000 €,*
- d'ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes,*
- de signer tout document à cet effet.*